

[EAU POTABLE]

Évolution des tarifs

Nombre d'ismériens méconnaissent les réalités de l'eau sur notre territoire et les modalités du service assuré par notre commune pour tous les habitants. Ce dossier a pour objectif de vous présenter les fondamentaux à connaître sur ce service essentiel.



50 ANS

SERA LA DURÉE DE VIE MINIMUM D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR

L'eau potable communale est fournie exclusivement à partir de la source de la Dhuy (Revel) en Belledonne, via le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dhuy (SIED), qui regroupe actuellement cinq communes (Montbonnot, Biviers, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes et Bernin). En 2018, cette compétence du SIED sera transférée à la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG).

Le service complémentaire d'assainissement est une des compétences actuellement assurées par le Syndicat Intercommunal de la Zone Verte (SIZOV), regroupant les mêmes communes, et cette compétence sera également transférée à la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG).

Notre commune a délégué la compétence de service public de distribution, de surveillance et de maintenance du réseau communal d'eau potable à la société SAUR jusqu'en décembre 2023. Cette compétence devrait

également être transférée à la CCPG. L'état des lieux et les modalités sont en cours d'élaboration pour l'ensemble des communes. Les chiffres que vous trouverez dans ce dossier sont extraits, pour l'essentiel, du rapport annuel du délégataire de notre commune (la SAUR).

La qualité de la ressource en eau

Sur l'exercice 2014, selon le dernier rapport disponible, et comme les années précédentes, l'eau distribuée à Saint-Ismier est jugée de très bonne qualité. En 2014, 100 % des contrôles de type bactériologique et 100 % des contrôles de type physico-chimique réalisés dans le cadre du contrôle officiel, et des autocontrôles de la SAUR, sont conformes aux exigences de qualité prévues par la réglementation.

Les réservoirs de stockage communal

En tant que commune adhérente au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dhuy (SIED), Saint-Ismier approvisionne ses cinq réservoirs

en totalité à partir de trois points de livraison implantés sur le réseau de production du SIED, qui dessert aujourd'hui cinq communes du Grésivaudan et partiellement trois communes de la Métropole. Les réservoirs communaux sont constitués d'une ou deux cuves. Tous sont relativement anciens (de 51 ans pour celui du Manival à 28 ans pour celui de Baratière) avec pour certains un état nécessitant des travaux importants de réfection ou de remplacement. Chaque réservoir dessert un secteur de distribution, avec un nombre variable d'usagers et des interconnexions entre secteurs, permettant d'assurer la sécurité d'approvisionnement, en cas d'incident ou de maintenance.

LES RÉSERVOIRS SENSIBLES

Les Massons – février 2015



avril 2015 – Travaux préparatoires nouvelle clôture rigide



pour 2016 – Travaux



LA CONSOMMATION
BAISSE D'ENVIRON

3,9%
PAR AN

Nombre de raccordements d'abonnés

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Saint-Ismier	2596	2671	2742	2839	2901
Evolution N/N-1		2,89 %	2,66 %	3,54 %	2,18 %

55 ans, antérieur à 1959 pour 33 km), en particulier dans certains hameaux. Chaque année, la mairie entreprend des travaux de remplacement et de renforcement des canalisations qui nécessitent souvent des interventions sur la voirie.

Le financement du service de l'eau

Contrairement aux autres services qui dépendent du budget général de la commune, le service de l'eau est géré dans un budget annexe, principalement financé par la redevance des usagers du service. Cette redevance (part communale) est constituée d'une part abonnement et l'autre part est liée à votre consommation. Elle permet d'assurer les principales recettes de fonctionnement, la capacité de financement (emprunt) et d'investissement de ce budget annexe.

PETIT RAPPEL À PARTIR DE VOTRE FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Abonnements: (36,65 € /an HT)

- part délégataire (SAUR): 12,60 € HT par an et par compteur abonné;
- part communale: 24,05 € HT/an et par compteur abonné (depuis 2009);

Eau: (1,17 €/m³ HT)

- part délégataire (SAUR): 0,77 € HT/m³;
- part communale: 0,40 € HT/m³ (depuis 2009);

Assainissement (SIZOV): 1,33 € HT/m³;

- **Taxes (agence de l'eau):** 0,43 € HT/m³;
- lutte contre la pollution: 0,28 € HT/m³;
- modernisation des réseaux: 0,15 € HT/m³;

Prix total (hors abonnements): environ 2,94 €/m³

Équilibrer le budget communal de l'eau

Sur la période 2010/2014, on constate une augmentation régulière du nombre d'abonnés autour de 2,8 %, que l'on explique par la

croissance de la commune. Cependant, les volumes consommés baissent quant à eux régulièrement à hauteur de 3,9 % par an en moyenne, suite à la prise de conscience des usagers sur cette ressource sensible et l'amélioration permanente du réseau. L'augmentation du nombre d'abonnements ne couvrant pas la baisse de la consommation, le résultat de fonctionnement se dégrade avec, à termes, un risque d'effet ciseau (hausse des dépenses et baisse des recettes).

Cette situation économique est à mettre en perspective avec la situation technique de l'Adduction de l'Eau Potable (AEP) sur le territoire communal. De nombreux investissements ont déjà été réalisés, en témoigne le rendement élevé de 85,9 % du réseau actuel. Cependant, l'état général des réservoirs ainsi que l'AEP de certains quartiers reste encore problématique et les équipements sont sous-dimensionnés. Il apparaît aujourd'hui impératif de mettre en cohérence le réseau dans son ensemble avec l'urbanisation grandissante de la commune qui s'est opérée à travers le temps.

En conséquence, et afin de faire face aux enjeux économiques et techniques, il est prévu de modifier la part communale des tarifs de l'eau restée constante depuis 2009. Et ce, malgré un transfert programmé de la compétence eau potable à la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG) dans les prochaines années. **En effet, la municipalité entend continuer à mener une politique dynamique de gestion de son réseau d'eau potable, et proposer ainsi à ses administrés, un service de meilleure qualité et préparer l'avenir de la ressource eau pour les générations à venir.**

Variation du prix de l'eau

Part communale	2015	2016	Variation annuelle (pour 100 m ³)
Abonnement HT	24,050 €	26,455 €	+ 2,405 €
Eau en HT par m ³	0,40 €	0,48 €	+ 8,00 €



Jean Moine,
Conseiller
municipal

Le remplacement des cuves offrirait plusieurs avantages:

- réservoir 100 % gravitaire pour alimenter les usagers des secteurs Haut-Manival, Pivole ;
- disparition du surpresseur non-doublé et non-sécurisé (dépendant d'EDF) ;
- mise à niveau de la défense incendie dans le haut de Saint-Ismier ;
- suppression des fuites importantes sur les cuves actuelles.

En reprenant les analyses et conclusions des études antérieures effectuées par la mairie (le schéma directeur d'alimentation d'eau potable de février 2011 et le diagnostic des réseaux des secteurs Bouffière/réservoir du Manival d'août 2012), la municipalité souhaite en 2016 actualiser l'étude technique et financière de remplacement des réservoirs du Manival et entamer la planification des travaux.

Des questions structurelles se posent donc en ce qui concerne:

- la restauration des ouvrages ;
- la création de nouveaux réservoirs 100 % gravitaire ;
- le nombre de cuves.

Le service de distribution communale

Le réseau communal est constitué d'un réseau de canalisations d'environ 45 km sous le domaine public et 15 km sous le domaine privé. Ces canalisations sont de diamètre variable (de 40 à 200 mm) avec des dispositifs nécessaires d'interconnexion. Ces canalisations sont composées de divers matériaux comme la fonte, le polyéthylène, le PVC, l'acier, etc. Une partie importante des canalisations du réseau public est ancienne (âge supérieur à

de génie civil à prévoir

Manival – février 2015 – Constat des fuites

Les réservoirs du Manival, une urgence pour 2016 ?

